



Site Natura 2000 FR2500081

« Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay »

Compte de rendu de la réunion du 29 novembre 2024

Pépinière d'entreprises, Lessay

Bilan et évaluation du Document d'objectifs

Participation (17 personnes) :

Animateurs

DUFAY Lucie, chargée de mission Natura 2000 au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

MAUBÉ Stéphanie, Présidente du COFIL et Maire de Lessay

LE REST Maiwenn, chargée de mission Natura 2000 au CPIE du Cotentin

VATTIER Laurent, DDTM 50

Participants

ANDRIEUX Claire (COCM)

BESSELIÈRE Catherine (élèveuse)

COMBRUN Julia (ONF)

HANNOK Antony (SyMEL)

HENNACHE Céline (CD 50)

JOSEPH Vincent (ONF)

LAUNAY Antoine (STEVE)

LECESNE Christophe (Mairie Créances)

LEMARÉCHAL Etienne (Stagiaire CPIE du Cotentin)

MÉLOU Marlène (ONF)

RENAUD Thierry (COCM)

VENGEONS Florian (JA)

VENGEONS Jacky (FDSEA 50).

Après avoir remercié les participants de leur venue pour cette réunion, Mme Maubé ouvre la séance en présentant le contexte. Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » est actuellement en cours de révision (troisième édition). C'est dans ce contexte que les différents acteurs du site ont été réunis afin de leur exposer l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs sur la période 2009-2024.

1/ Présentation de Natura 2000

La réunion a débuté par une présentation du réseau Natura 2000. Les échanges se sont basés sur les différentes questions constituant le questionnaire remis préalablement aux participants en même temps que l'invitation à cette réunion.



- Le réseau Natura 2000 est une politique de niveau **européen**. Il est basé sur de deux directives européennes : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992). Les Etats membres doivent définir des sites Natura 2000 et peuvent choisir les modalités de la mise en œuvre de cette politique sur leur territoire. La France a fait le choix de se baser sur la concertation et le volontariat en proposant aux propriétaires et usagers au sein d'un site des outils financiers qu'ils peuvent ou non mobiliser.
- Les deux principaux objectifs de ce réseau sont de :
 - concilier protection de la nature et enjeux socio-économiques,
 - Préserver les espèces et les habitats d'intérêt européen.
- Pour le site « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay », le premier document d'objectifs a été élaboré il y a 25 ans en **1999**, puis a été révisé en 2009.
- Le site s'étend sur **4 040 ha** répartis sur 10 communes.
- Parmi la liste des espèces proposées, quatre espèces protégées sont présentes sur le site : le Triton crêté, la Barbastelle commune, le Flûteau nageant et la Narthécie. Parmi ces espèces, seules trois sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Pour les préserver, des actions financées par des contrats Natura 2000 peuvent être mises en place.
- On recense **36 habitats d'intérêt communautaire** sur le site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay ». Il s'agit d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive européenne pour lesquels des aides financières peuvent être mobilisées via des contrats Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales et climatiques afin de les préserver. Ce site Natura 2000 accueille une grande diversité de milieux : laines de mer, dunes, prés-salés, landes, tourbières, prairies, marais, végétations aquatiques (rivières, mares), boisements de feuillus.
- Les deux principales activités économiques présentes sur le site sont l'agriculture et la sylviculture. Plusieurs activités de loisirs y sont également pratiquées comme la randonnée, la chasse ou encore la pêche.







2/ Analyse de l'évolution des milieux naturels du site

L'analyse de l'évolution des milieux naturels du site Natura 2000 s'est basée sur la comparaison des deux cartes de végétations réalisées en 2008 et 2022. Les participants ont été invités à donner leurs ressentis sur l'évolution des milieux à l'aide de trois cartons de couleur :

- carton vert = évolution positive (maintien ou amélioration),
- carton jaune = « entre deux » (milieu faiblement dégradé ou en début de dégradation),
- carton rouge = évolution négative (forte dégradation du milieu).

Les principales informations sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Milieu naturel	Résultat de l'analyse	Ressenti des participants	Décalage analyse vs ressenti	Commentaires
Prés salés			<p>Le ressenti des participants est très proche de l'analyse. Les prés salés font partie des milieux où la gestion mise en œuvre par les éleveurs a permis de maintenir un bon état de conservation global.</p> <p>Quelques cartons jaunes ont été soulevés en lien avec une impression de diminution des surfaces. Pour le moment, cela n'est pas le cas. Les surfaces en prés salés augmentent contrairement au havre de Geffosses où un phénomène de continentalisation des végétations est observé (certaines végétations ne sont plus recouvertes par la mer). Pour le moment, cela n'est pas le cas dans le havre de St-Germain mais à surveiller.</p>	<p>Une certaine vigilance est à adopter au niveau du surpâturage dans certaines zones du havre sachant que d'autres sont rarement visitées par les troupeaux (habitudes des animaux et rejets de pâturage) : mieux répartir le pâturage.</p>

<p>Dunes</p>			<p>Le ressenti tend vers le jaune à cause des problématiques liés à l'embroussaillage, à la dégradation touristique (surfréquentation) et aux risques liés à l'érosion / changement climatique.</p>	<p>La pérennité des pratiques agricoles est une approche efficace pour contenir l'expansion des zones de chiendents.</p> <p>Les fourrés sont en expansion ; une fois implantés il est très complexe de les éradiquer. Le broyage de fourrés associé à une pression de pâturage suffisante est une des clés pour limiter la fermeture du milieu dunaire.</p>
<p>Landes et tourbières</p>			<p>Le ressenti est en accord avec l'évolution de ces habitats. Cependant, la perte nette de 100 ha en habitat de landes n'est pas forcément visible par les usagers / acteurs locaux. En effet, cela concerne des petites surfaces dispersées à l'échelle d'un complexe de landes d'environ 1 500 ha.</p>	<p>Suite au passage de la tempête Ciaran, l'ONF réalisera une évaluation des zones les moins fertiles d'un point de vue sylvicole qui pourraient ainsi être maintenues ouvertes.</p> <p>La valorisation économique des landes reste un objectif fort : retrouver les activités anciennes comme la fauche de molinie pour les maraîchers ou encore le pâturage pour éviter la fermeture du milieu.</p>
<p>Prairies et bas-marais</p>			<p>La tendance au rouge est liée à la problématique des inondations estivales rendant de plus en plus inexploitable les prairies en vallée de l'Ay. Cette perception légitime et fondée occulte donc les progrès réalisés dans le maintien voire l'amélioration des cortèges végétaux.</p>	<p>La problématique des inondations estivales dans la vallée de l'Ay est un sujet de préoccupation. A terme, ces terrains pourraient être délaissés par l'agriculture et donc induire des changements conséquents dans les cortèges végétaux.</p> <p>Pour l'instant aucune solution concrète n'est envisagée et la restitution d'une étude hydrologique est attendue pour le printemps 2025. Des réflexions autour de la compétence GEMAPI sont aussi menées à l'échelle de la communauté de communes.</p>

3/ Évaluation de la réalisation des objectifs fixés dans le précédent DOCOB

Le DOCOB rédigé en 2009 comportait un certain nombre d'objectifs de gestion durable avec des résultats à atteindre. Le CPIE a réalisé une évaluation des actions réalisées pendant la mise en œuvre du second DOCOB en comparant les résultats attendus avec les résultats obtenus. cf. diaporama + évaluation du DOCOB réalisée par le CPIE : <https://www.cpiecotentin.com/natura-2000> / onglet « Révision ».

Au total, 26 contrats Natura 2000 et 90 contrats agricoles (sur environ 50 % de la surface agricole utile du site) ont été réalisés en faveur des habitats et des espèces présents sur le site pour un montant global estimé à 2 millions d'euros réinvestis dans l'économie locale (agriculteurs, entreprises, etc.) sur un pas de temps de 14 ans. A ces actions financées par Natura 2000, il faut ajouter les nombreuses actions menées par les gestionnaires / usagers présents sur le site.

Atelier participatif : évaluation de l'animation du site Natura 2000

Objectif : recueillir l'avis des acteurs sur la mise en œuvre du DOCOB entre 2009 et 2023.

Outil utilisé : World café. 3 questions / 3 tables / 3 tours

La retranscription des idées majeures et des principaux points de débat est à retrouver ci-dessous.

« Quelles sont les actions à poursuivre ? Que faut-il continuer ? »

- Les pratiques agricoles extensives dans les prés-salés, les dunes et les prairies humides.
- Au sein des landes boisées : l'entretien des pare-feux, le maintien des milieux ouverts (broyage, arrachage des semis) et les reprofilages de mares.
- Les réflexions autour des potentialités sylvicoles de certaines zones de landes boisées (notamment suite aux dégâts commis par la tempête).
- Le broyage et le pâturage dans les landes.
- Le nettoyage des lasses de mer financé par un contrat Natura 2000.
- L'extraction de tangué (essais réalisés par l'ASA de St-Germain, accompagnée par la DDTM et le CPIE).
- La sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux et aux implications du classement Natura 2000 notamment auprès des nouveaux conseils municipaux élus (prochaines élections municipales en mars 2026).

« Que faut-il faire différemment ? Que faut-il améliorer ? »

- Changement / rénovation des clôtures dans les dunes.
- Création de points d'abreuvement notamment au niveau de la pointe du Banc.
- Souhait de solutions matérielles « clés-en-main » comprenant des enclos et des clôtures dynamiques, des parcs de contention, des abreuvoirs, etc. Cela faciliterait le retour du pâturage dans les zones où il a disparu comme certaines landes ouvertes.

- Souhait d'obtenir des échanges personnalisés entre agriculteurs et animateurs du site Natura 2000 afin de trouver des solutions à des cas précis. Dans le même sens, un effort de souplesse est aussi demandé dans les cahiers des charges Natura 2000 afin de pouvoir s'adapter à des imprévus notamment liés au climat. Cela permettrait aux agriculteurs d'obtenir plus de latitude pour réaliser les contrats et d'éviter de mauvaises surprises lors des contrôles de l'ASP, jugés parfois trop tatillons.
- Les agriculteurs contribuant à l'entretien du site souhaiteraient obtenir plus de reconnaissance pour leur travail notamment auprès du grand public (des animations au sein des exploitations pourraient être envisagées).
- Mieux valoriser les produits issus de la gestion des landes : produits de fauche, produits de broyage, rémanents, bois.
- La reconstitution des peuplements forestiers suite à la tempête a aussi été évoquée.
- L'amélioration de la prise en compte des conséquences liées au changement climatique ainsi que de la sensibilisation des élus à l'approche Natura 2000 (dont la perception est parfois synonyme de blocage pour certains projets) sont aussi des enjeux futurs à prendre en compte.
- Les visites de terrain devraient être multipliées afin de permettre aux acteurs concernés de communiquer sur les éventuelles problématiques rencontrées et de découvrir les actions mises en place sur leurs territoires, même si le nombre de participants à chacune de ces réunions est très limité. La stratégie est donc d'augmenter le nombre de réunions pour quadriller l'ensemble du site et traiter des problématiques ciblées avec les acteurs réellement confrontés à celles-ci.

« Que peut-on essayer ? Que peut-on expérimenter ? »

- L'établissement de zones de pâturage mixte, c'est-à-dire où plusieurs types de cheptel (ovin/caprin ou bovin/équin) paissent en même temps sur la même parcelle, pourrait être envisagé afin d'améliorer la pression de pâturage sur les espaces envahis par le chiendent ou embroussaillés. L'installation d'un.e jeune agriculteur.trice en élevage ovin ou caprin sur la lande du camp serait aussi un vrai atout pour la préservation de ces milieux (cette lande n'est plus pâturée depuis 2/3 ans).
- Le passage d'un berger itinérant sur les landes est aussi une idée qui a été soumise.
- La présentation des études réalisées sur la valeur fourragère des landes aux différents acteurs du monde agricole et notamment au sein des formations.
- La gestion forestière pourrait faire l'objet d'expérimentation. En effet, des recherches pourraient être menées sur la diversification des essences plantées et sur la gestion des parcelles (types de production, densité) afin d'augmenter leur résilience aux aléas climatiques. Une filière bois locale pour être mise en place pour valoriser ces nouvelles essences ainsi que les essences (autre que le Pin maritime) déjà présentes.
- La création d'une plateforme de compostage sur le territoire afin de valoriser la matière sèche issue de la fauche des prairies et des landes est une idée qui a aussi été évoquée.
- Une autre thématique abordée est celle de l'entretien des cours d'eaux et fossés dans la vallée de l'Ay qui est maintenant à la charge des riverains. Les riverains

n'osent pas réaliser les travaux par crainte de mal faire au regard de la loi. La mise en place d'un agent coordinateur sur cette question est plébiscitée afin de garantir une gestion cohérente de l'amont à l'aval et de fournir des conseils sur les actions qui peuvent être réalisées au regard des nombreuses réglementations (parfois contradictoires).

- Il faudrait aussi communiquer sur les retombées économiques liées au classement Natura 2000 pour les acteurs du territoire. En effet, sur les quinze dernières années plus de deux millions d'euros ont été investis dans l'économie locale pour réaliser des mesures de gestion sur le site.
- Afin de dynamiser le territoire et mobiliser les acteurs et la population locale, une proposition s'axe sur la découverte du territoire non pas par l'entrée patrimoine naturel mais par d'autres prismes comme la gestion de la ressource en eau, le tourisme ou encore la gastronomie. Un support vidéo pourrait être envisagé pour mettre en valeur ce territoire et les actions de gestion mises en place par des acteurs locaux engagés. Des manifestations festives comme une « Fête de la Lande » ou des événements axés sur d'autres milieux organisés annuellement permettraient aussi d'augmenter l'intérêt et l'attrait des habitats naturels du site. Un jumelage avec un autre territoire de landes pourrait être aussi envisagé afin de d'échanger sur les mesures de gestion et les outils utilisés voire organiser des manifestations communes. Des actions en collaboration avec des associations locales de préservation du patrimoine est à encourager (liste des associations existantes à faire).
- Enfin, le périmètre du site Natura 2000 pourrait être actualisé afin d'englober des espaces naturels limitrophes d'intérêt comme dans la vallée de l'Ay par exemple.

4/ Révision du DOCOB

Cf. diaporama

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la révision du DOCOB seront disponibles sur la page suivante : <https://www.cpiecotentin.com/natura-2000> / onglet « révision Docob ».



Site Natura 2000 FR2500081

« Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay »

Compte de rendu de la réunion du 5 décembre 2024

Salle Guillon, Pirou

Bilan et évaluation du Document d'objectifs

Participation (17 personnes) :

Animateurs

DUFAY Lucie, chargée de mission Natura 2000 au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
LE REST Maïwenn, chargée de mission Natura 2000 au CPIE du Cotentin
DE SAINT JORES Stéphane, DDTM 50

Participants

CLEROT Philippe (Mairie La Feuillie)
COUILLARD Bernard (CA 50)
CRIQUET Patrick (AAPPMA 50)
DUBOSCQ Enzo (ONF)
DUDOUIT François (DDTM 50)
GILLES Christophe (Mairie Saint-Germain-sur-Ay)
JOSEPH Vincent (ONF)
LEFORESTIER Noëlle (Mairie Pirou)
LEMARÉCHAL Etienne (Stagiaire CPIE 50)
LETOURNEUR Esteban (ONF)
MARTEAU Mélanie (GMN)
POULAIN Emmanuelle (CEN Normandie)
STAUTH Séverine (CPIE 50)
TEYSSIER Louis (CC CMB)

Excusés

Le service départemental de la Manche de l'OFB
Mme Stéphanie MAUBÉ (Mairie Lessay)

Après avoir remercié les participants de leur venue pour cette réunion, Mme LE REST ouvre la séance en présentant le contexte. Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » est actuellement en cours de révision (troisième édition). C'est dans ce contexte que les différents acteurs du site ont été réunis afin de leur exposer l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs sur la période 2009-2024.

1/ Présentation de Natura 2000

La réunion a débuté par une présentation du réseau Natura 2000. Les échanges se sont basés sur les différentes questions constituant le questionnaire remis préalablement aux participants en même temps que l'invitation à cette réunion.





- Le réseau Natura 2000 est une politique de niveau **européen**. Il est basé sur de deux directives européennes : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992). Les Etats membres doivent définir des sites Natura 2000 et peuvent choisir les modalités de la mise en œuvre de cette politique sur leur territoire. La France a fait le choix de se baser sur la concertation et le volontariat en proposant aux propriétaires et usagers au sein d'un site des outils financiers qu'ils peuvent ou non mobiliser.
- Les deux principaux objectifs de ce réseau sont de :
 - concilier protection de la nature et enjeux socio-économiques,
 - Préserver les espèces et les habitats d'intérêt européen.
- Pour le site « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay », le premier document d'objectifs a été élaboré il y a 25 ans en **1999**, puis a été révisé en 2009.
- Le site s'étend sur **4 040 ha** répartis sur 10 communes.
- Parmi la liste des espèces proposées, quatre espèces protégées sont présentes sur le site : le Triton crêté, la Barbastelle commune, le Flûteau nageant et la Narthécie. Parmi ces espèces, seules trois sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Pour les préserver, des actions financées par des contrats Natura 2000 peuvent être mises en place.
- On recense **36 habitats d'intérêt communautaire** sur le site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay ». Il s'agit d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive européenne pour lesquels des aides financières peuvent être mobilisées via des contrats Natura 2000 ou des mesures agro-environnementales et climatiques afin de les préserver. Ce site Natura 2000 accueille une grande diversité de milieux : laines de mer, dunes, prés-salés, landes, tourbières, prairies, marais, végétations aquatiques (rivières, mares), boisements de feuillus.
- Les deux principales activités économiques présentes sur le site sont l'agriculture et la sylviculture. Plusieurs activités de loisirs y sont également pratiquées comme la randonnée, la chasse ou encore la pêche.





2/ Analyse de l'évolution des milieux naturels du site

L'analyse de l'évolution des milieux naturels du site Natura 2000 s'est basée sur la comparaison des deux cartes de végétations réalisées en 2008 et 2022. Les participants ont été invités à donner leurs ressentis sur l'évolution des milieux à l'aide de trois cartons de couleur :

- carton vert = évolution positive (maintien ou amélioration),
- carton jaune = « entre deux » (milieu faiblement dégradé ou en début de dégradation),
- carton rouge = évolution négative (forte dégradation du milieu).

Les principales informations sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Milieu naturel	Résultat de l'analyse	Ressenti des participants	Décalage analyse vs ressenti	Commentaires
Prés salés			Le ressenti des participants est en adéquation avec la réalité, les prés salés font partie des milieux où la gestion a permis de maintenir un bon état de conservation global.	Une certaine vigilance est à adopter au niveau du surpâturage dans certaines zones du havre sachant que d'autres sont rarement visitées par les troupeaux (habitudes des animaux et rejets de pâturage) : mieux répartir le pâturage.
Dunes			Le ressenti tend vers le jaune à cause des problématiques liés à l'embroussaillage, à la dégradation touristique (surfréquentation) et aux risques liés à l'érosion / changement climatique.	La pérennité des pratiques agricoles est une approche efficace pour contenir l'expansion des zones de chiendents. Les fourrés sont en expansion et une fois implantés il est très complexe de les éradiquer. Le broyage de fourrés associé à une pression de pâturage suffisante est une des clés pour limiter la fermeture du milieu dunaire.

<p>Landes et tourbières</p>			<p>Le ressenti est en accord avec l'évolution de ces habitats qui ont perdu d'importantes surfaces et sont soumis à un faisceau de pressions extérieures.</p>	<p>Suite au passage de la tempête Ciaran, l'ONF réalisera une évaluation des zones les moins fertiles d'un point de vue sylvicole qui pourraient ainsi être maintenues ouvertes.</p> <p>La valorisation économique des landes reste un objectif fort : retrouver les activités anciennes comme la fauche de molinie pour les maraîchers ou encore le pâturage pour éviter la fermeture du milieu.</p>
<p>Prairies et bas-marais</p>			<p>Le ressenti est assez mitigé et tend vers le jaune à cause de la fermeture de ces milieux et des inondations estivales.</p>	<p>La problématique des inondations estivales dans la vallée de l'Ay est un sujet de préoccupation. A terme, ces terrains pourraient être délaissés par l'agriculture et donc induire des changements conséquents dans les cortèges végétaux.</p> <p>Pour l'instant aucune solution concrète n'est envisagée et la restitution d'une étude hydrologique est attendue pour le printemps 2025. Des réflexions autour de la compétence GEMAPI sont aussi menées à l'échelle de la communauté de communes.</p>

3/ Évaluation de la réalisation des objectifs fixés dans le précédent DOCOB

Le DOCOB rédigé en 2009 comportait un certain nombre d'objectifs de gestion durable avec des résultats à atteindre. Le CPIE a réalisé une évaluation des actions réalisées pendant la mise en œuvre du second DOCOB en comparant les résultats attendus avec les résultats obtenus. cf. diaporama + évaluation du DOCOB réalisée par le CPIE : <https://www.cpiecotentin.com/natura-2000> / onglet « Révision ».

Au total, 26 contrats Natura 2000 et 90 contrats agricoles (sur environ 50 % de la surface agricole utile du site) ont été réalisés en faveur des habitats et des espèces présents sur le site pour un montant global estimé à 2 millions d'euros réinvestis dans l'économie locale (agriculteurs, entreprises, etc.) sur un pas de temps de 14 ans. A ces actions financées par Natura 2000, il faut ajouter les nombreuses actions menées par les gestionnaires / usagers présents sur le site.

Atelier participatif : évaluation de l'animation du site Natura 2000

Objectif : recueillir l'avis des acteurs sur la mise en œuvre du DOCOB entre 2009 et 2023.

Outil utilisé : World café. 3 questions / 3 tables / 3 tours

La retranscription des idées majeures et des principaux points de débat est à retrouver ci-dessous.

« Quelles sont les actions à poursuivre ? Que faut-il continuer ? »

- Le pâturage extensif au sein des prés-salés => à maintenir dans les prochaines années.
- L'accompagnement des agriculteurs pour la contractualisation des MAEC a été apprécié et est donc à prolonger.
- Concernant les contrats Natura 2000, il est important de poursuivre les efforts engagés puisqu'ils contribuent à l'amélioration et au dynamisme du site. Pour rappel, 26 contrats ont été signés sur le site entre 2009 et 2023. Il s'agit d'un des sites Natura 2000 les plus dynamiques à l'échelle de la Normandie en termes de contrats engagés.
- Les réflexions autour des potentialités sylvicoles de certaines zones de landes boisées (notamment suite aux dégâts commis par la tempête) doivent être renouvelées, notamment dans l'optique de l'adaptation au changement climatique.
- Les efforts de sensibilisation et d'animation (jugés réguliers et bien organisés) sont à poursuivre afin de continuer à faire découvrir ce patrimoine à toujours plus de personnes.
- Le faible niveau d'urbanisation au sein et autour du site est à conserver autant que possible afin d'éviter toute augmentation de la pression foncière.
- La poursuite des avancés en termes de connaissances scientifiques sur le site par la réalisation de nouvelles études, notamment menées sur chaque milieu naturel.

« Que faut-il faire différemment ? Que faut-il améliorer ? »

- Concernant la qualité des eaux superficielles et de baignade, des dégradations sont ponctuellement relevées. Bien que l'élevage ovin dans le havre de Sain-Germain-sur-Ay ne soit pas le seul facteur responsable de cette pollution, une des pistes à envisager si les dégradations de la qualité des eaux deviennent récurrentes serait de procéder à un retrait avant les grandes marées comme dans les havres de la Sienne et de la Vanlée. Une étude pourrait aussi être menée pour déterminer l'implication réelle des déjections des moutons dans ce phénomène de pollution.
- L'entretien des cours d'eau serait aussi à mener différemment maintenant que celui-ci revient aux riverains dans la vallée de l'Ay. Afin d'obtenir une gestion globale et cohérente de l'amont à l'aval, un coordinateur (technicien GEMAPI) pourrait être désigné afin d'informer et conseiller les propriétaires fonciers dans leurs démarches au regard des différentes réglementations parfois contradictoires. Malgré la veille effectuée par l'association de pêche locale, trop peu de tronçons ne sont entretenus correctement ce qui a une influence sur les équilibres hydriques. Une coordination à l'échelle locale entre toutes les parties prenantes concernées a été plébiscitée.
- Les dunes constituent une barrière naturelle contre le recul du trait de côte. Il est donc essentiel de maintenir ce rôle en favorisant l'accumulation de sable et en limitant leur érosion par le piétinement en reculant par exemple systématiquement les chemins en arrière de dunes afin de préserver les crêtes. La conservation d'importantes quantités de sable impacte directement la résilience de ces milieux face aux événements climatiques extrêmes et soudains. La stratégie est d'être le plus proactif possible afin d'atténuer au maximum les conséquences de ces épisodes climatiques.
- Malgré une valorisation économique marginale et ponctuelle des landes ouvertes sur le site, ces milieux pourraient bénéficier de la création d'une ou plusieurs filières de valorisation à l'échelle du site. En effet, les produits de fauche et de broyage pourraient être utilisés comme paillage pour le maraîchage, litière pour l'élevage, matière sèche pour du compost voire pour de la méthanisation. Tout l'enjeu est de pouvoir récolter et extraire ces produits (difficultés liées à la portance du sol pour les engins agricoles) mais aussi de les fournir les plus secs possibles.
- Un engouement local doit être initié autour des landes auprès de la population en continuant et multipliant les actions réalisées à cet égard. L'accessibilité des landes devraient être améliorée en créant notamment un réseau de sentiers (voire en les connectant aux parcours de randonnée existants) afin que les habitants se réapproprient ces milieux trop délaissés car souvent considérés comme un peu mystérieux ou effrayants.
- Pour ce qui est de la communication autour des réglementations, des animations ou encore des gestions vertueuses mises en place, de nouveaux supports devraient être explorés comme la presse écrite, les applications (comme Panneau Pocket) ou encore les écrans ou panneaux lumineux au sein des communes. Le grand public et les acteurs locaux seraient donc informés des actions menées sur le site et de leur importance dans le maintien des écosystèmes naturels. La finalité étant de toucher

un maximum de nouveaux publics.

- La structure des sorties de terrains pourrait elle aussi être repensée en organisant des sorties regroupant des acteurs d'une même activité socio-économique (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, élus). Cela permettrait de sensibiliser plus efficacement ces usagers et de recenser les problématiques qu'ils rencontrent sur le site.

« Que peut-on essayer ? Que peut-on expérimenter ? »

- Plusieurs recommandations ont été faites autour de la problématique de la montée des niveaux d'eau dans la vallée de l'Ay ces dernières années : arrêt du curage profond, suppression des embâcles, modifications des infrastructures routières et des ponts pour faciliter l'écoulement. Une étude pourrait être menée pour qualifier l'importance et la pertinence des différents ouvrages hydrauliques présents sur l'Ay et les fleuves côtiers.
- Toujours dans une approche hydrologique, le fonctionnement des zones humides du site pourrait être amélioré en bouchant les fossés et en posant des drains.
- Du point de vue agricole, il serait intéressant de reconduire une étude de faisabilité des activités pastorales sur l'ensemble du site et notamment dans les dunes et les landes. L'acquisition foncière de terres dans les landes pourrait aussi être un facteur facilitant l'installation d'un.e agriculteur.trice au sein de ces milieux. Afin de réduire la colonisation de la molinie au sein des landes, l'utilisation d'un godet pourrait être expérimentée afin d'extraire les systèmes racinaires et donc éviter la repousse.
- Pour ce qui concerne la gestion sylvicole des landes boisées, les surfaces de fougère aigle pourraient être réduites avec la mise en place d'une scarification réversible du sol éventuellement complétée avec du pâturage ou encore en réalisant un battage/tassement mécanique après la deuxième fauche.
- Afin de dynamiser l'intérêt autour des landes, des évènements (fêtes, festivals, randonnées gustatives, ...) pourraient être créés autour de ces milieux afin d'y attirer un public souvent peu enclin à visiter ces zones. Pour cela, l'animation du site pourrait solliciter l'appui des associations locales (souvent communales) mettant à l'honneur le patrimoine naturel du territoire.
- En termes de communication et d'animation de très nombreuses idées ont été formulées. La publication d'articles ou d'encarts dans les éventuels bulletins communaux ou communautaires, l'organisation de réunions publiques dans les communes ou encore l'inclusion d'une signalétique Natura 2000 sur les panneaux de sentiers de découverte pourraient être envisagées. La mise en place d'animations sportives (vélo/rando) sur le site ainsi que la présence d'un stand Natura 2000 sur les différentes manifestations du territoire pourraient permettre d'élargir le spectre des personnes sensibilisées. Il y a aussi une volonté d'augmenter les liens entre élus locaux et gestionnaires d'espaces naturels, d'étendre la sensibilisation aux enjeux Natura 2000 au sein des salles de classe et de ce fait d'emmener des écoliers faire des visites au sein du site.
- Enfin, une prise de conscience de l'importance et de la pertinence des actions

menées pourrait être initiée en exposant des placettes non gérées, qui témoigneraient des conséquences écologiques et économiques néfastes dues à cette absence de gestion.

4/ Révision du DOCOB

Cf. diaporama

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la révision du DOCOB seront disponibles sur la page suivante : <https://www.cpiecotentin.com/natura-2000> / onglet « révision Docob ».